



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le 19 novembre 2025, le conseil a adopté la résolution suivante :

2025-11-243 Adoption – Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – Année 2026

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que le conseil d'une municipalité doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Denis-sur-Richelieu est d'avis qu'il y a matière à procéder à l'adoption d'un calendrier de tenue des séances ordinaires pour l'année 2026

IL EST PROPOSÉ PAR François Berthiaume,
APPUYÉ PAR Marc-Antoine Loiseau,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de Saint-Denis-sur-Richelieu pour l'année 2026, ces séances débutant à 19 h :

Janvier	Mardi 20	Juillet	Mardi 7
Février	Mardi 3	Août	Mardi 4
Mars	Mardi 3	Septembre	Mardi 1
Avril	Mardi 7	Octobre	Mardi 6
Mai	Mardi 5	Novembre	Mardi 3
Juin	Mardi 2	Décembre	Mardi 1

DE publier un avis public du contenu du présent calendrier conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C.27-1).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 25 novembre 2025



André Charron, GMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Certificat de publication

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Je, soussigné, André Charron, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 25 novembre 2025, à chacun des endroits désignés par le règlement ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 novembre 2025.

André Charron, GMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim